# Le cri de colère des riverains contre l'extension des terrasses à Paris

Dans une lettre ouverte adressée à la maire Anne Hidalgo, une quarantaine d'associations et de collectifs parisiens dénoncent la décision de prolonger l'autorisation des terrasses «éphémères» des cafés et restaurants jusqu'en juin 2021.

Rue de Charonne (XIe), le 15 septembre dernier. Les terrasses éphémères sont pérennisées jusqu'en juin 2021 pour 8 000 bars et restaurants de la capitale. LP/Delphine Goldsztejn.

Par **Julien Duffé**

Le Parisien, 23 septembre 2020 à 18h15

« Ce courrier commun, c'est du jamais-vu et cela montre le niveau d'exaspération invraisemblable qui a été atteint » assure leur porte-parole Bertrand Lukacs.
Ce lundi, une quarantaine d'associations et collectifs de riverains, d'usagers de l'espace public parisien et d'artisans ont cosigné une lettre ouverte déplorant la décision de la Ville de Paris, prise fin août, de prolonger jusqu'à juin 2021 les extensions de terrasses pour les cafetiers et restaurateurs parisiens. Mis en œuvre début juin en guise de compensation des pertes causées par la crise sanitaire, cette autorisation est accordée sur simple déclaration aux 8 000 établissements concernés. Les signataires dénoncent en premier lieu « la brutalité et la verticalité de la méthode », regrettant une « mise à l'écart » des habitants et de certaines professions, « en totale contradiction avec les promesses d'une politique plus participative ». Leurs représentants, qui demandaient une audience en urgence à Anne Hidalgo, seront finalement reçus lundi prochain par son premier adjoint Emmanuel Grégoire.

**«Nous représentons des milliers de Parisiens »**

Ce que regrette Bertrand Lukacs, président de l'association des riverains du Canal Saint-Martin et de l'association Habiter Paris. « Nous aurions trouvé normal et décent que la maire nous reçoive vu la gravité de la situation. Nous ne sommes pas

trois grincheux qui râlent dans une rue, nous représentons des milliers de Parisiens de tous les arrondissements sauf le XVe ».
Sur le fond, les habitants dénoncent les nuisances générées par ces terrasses : bruit souvent au-delà de la limite autorisée des 22 heures, altercations et bagarres, difficulté à circuler sur les trottoirs pour les piétons et notamment les personnes à mobilité réduite… Les artisans signataires se plaignent quant à eux de la neutralisation des places de livraison par les restaurateurs qui entraverait leur activité.

Des Parisiens profitent des terrasses entre Oberkampf et Ménilmontant/LP/Valentin Cebron

**Une «incapacité à faire respecter la charte»**
« La Ville comme la préfecture de police sont dans l'incapacité de faire respecter la charte de bonne conduite sur laquelle se sont engagés les bars : chacun se renvoie la balle, poursuit Bertrand Lukacs. Ce dispositif était acceptable pour trois mois, le prolonger d'un an supplémentaire, c'est malhonnête. Oui, il faut aider les bars et restaurants mais pas au détriment de la qualité de vie de tous les autres ». Et de dénoncer « un mouvement sans précédent de privatisation et de marchandisation de l'espace public parisien ».
En réponse, la Ville de Paris explique laconiquement qu'en vue de la prolongation du dispositif, elle « a travaillé sur une nouvelle charte, basée sur les retours d'expérience de terrain des services de la Ville, des mairies d'arrondissement et les associations des riverains, afin de trouver un équilibre entre l'intérêt des commerçants fragilisés par une crise sanitaire toujours très présente ainsi que celle de leur clientèle et la tranquillité de leur voisinage. »

**Des amendes portées à 500 euros**
Fin août, l'adjointe en charge du commerce Olivia Polski avait précisé que la nouvelle charte porterait « sur le respect très strict des distanciations sanitaires, la taille des terrasses, les nuisances sonores, le respect des horaires, notamment, et les amendes (pour non-respect de cette charte) seront portées de 168 euros à 500 euros ». De son côté, la préfecture de police tient à préciser que « la police des terrasses relève de la mairie de Paris » et de ses agents de sécurité.